

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SCHNERSHEIM-AVENHEIM-KLEINFRANKENHEIM**

**Séance du 31/08/2017**

*Présents*: M. HEPP René, Mme BOEHLER Denise, M. STERN Michel, Mme SCHOTTER Eliane, MM. GOETZ Norbert, HECKMANN Vincent, Mme LALOUM-LERF Sophie, MM. LEITZ Olivier, MINNI Dominique, Mmes OTT Marie-Christine, PORT Carole, M. ROECKEL Hervé, Mme ROECKEL Isabelle, M. VELTEN Hubert, Mme VENTRELLA Barbara.

**REAMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE – ECHANGE DE PARCELLES LIEU-DIT « DONNERLOCH » DELIBERATION RECTIFICATIVE**

*M. le Maire informe l'assemblée que dans la délibération du 12/04/2017, une parcelle entrant dans le cadre de l'échange avec M. KUBLER Marc a été omise. Il y a par conséquent lieu de modifier la délibération de la manière suivante :*

-----  
M. le maire indique que dans le cadre du réaménagement de la cour de l'école et du terrain de jeux, il s'avère nécessaire de procéder à l'échange de parcelles tel qu'il figure ci-dessous :

Echange des parcelles au lieu-dit « DONNERLOCH » avec Monsieur Marc KUBLER, propriétaire des parcelles provisoirement cadastrées :

- section 34, n° 712/110 d'une contenance de 3.94 ares
- section 34 n° 710/109 d'une contenance de 0.39 ares

contre la parcelle appartenant à la Commune et provisoirement cadastrée *section 34 n° (9)/106 d'une contenance de 12.09 ares.*

Compte-tenu de la nature des terrains échangés, ceux-ci sont évalués chacun à une égale valeur de 600 €. Il n'y aura donc pas lieu à versement de soulte.

L'échange sera effectué par un acte administratif et les frais seront pris en totalité en charge par la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'échange des parcelles tel qu'il figure ci-dessus sans versement de soulte ;
- demande la rédaction d'un acte administratif en vue de cet échange ;
- autorise M. Michel STERN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, à signer l'acte d'échange au nom et pour le compte de la Commune.

**MARCHE DE TRAVAUX : AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE**  
**CHOIX DU BUREAU EN CHARGE DE LA MISSION SPS – N°12**

M. le maire présente 3 devis concernant la mission SPS pour les travaux d'aménagement de la cour de l'école :

- QUALICONSULT : 910 € HT
- ADC EST : 1 178 € HT
- VERITAS : 1 332 € HT

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le bureau QUALICONSULT pour un montant de 910 € HT.

### **MARCHE DE TRAVAUX : AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE CHOIX DU BUREAU EN CHARGE DE LA MISSION CONTROLE TECHNIQUE – N°13**

M. le Maire explique que 3 demandes de devis ont été envoyées pour la mission contrôle technique des travaux d'aménagement de la cour de l'école. Cependant, seuls 2 bureaux d'études ont répondu à la demande. L'entreprise SOCOTEC ayant une charge de travail trop lourde, n'a pas présenté de devis à la Commune.

M. le Maire présente les deux devis suivants :

- QUALICONSULT : 1 750 € HT
- APAVE : 1 500 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le bureau APAVE pour un montant de 1 500 € HT.

### **MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX ORANGE – RUE PRINCIPALE A SCHNERSHEIM N°14**

M. le Maire indique que dans le cadre des travaux de remplacement des réseaux d'eau et d'assainissement, la Commune souhaite également mettre en souterrain les réseaux ORANGE.

Pour se faire, la signature d'une convention avec ORANGE est nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de faire réaliser les travaux de mise en souterrain du réseau ORANGE ;
- autorise M. le Maire à signer la convention

### **PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL A AVENHEIM N°15**

M. le maire indique que, suite à la volonté de plusieurs propriétaires de vendre leurs parcelles se situant dans la zone constructible IAU3 de AVENHEIM, un projet de lotissement communal serait envisageable.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'engager les démarches en vue de la création d'un lotissement communal ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE DE KLEINFRANKENHEIM N°16**

M. le Maire explique à l'assemblée que des travaux d'aménagement sont nécessaires aux abords de l'église de KLEINFRANKENHEIM, notamment pour la mise en sécurité de l'accès au cimetière.

Les 3 devis suivants sont présentés :

- ALSAVERT pour un montant de 38 153.92 € HT, soit 45 784.70 € TTC
- Hubert OTT paysagiste pour un montant de 41 094.75 €, soit 49 313.70 € TTC
- AZUR ESPACE VERT pour un montant de 44 638 € HT, soit 53 565.60 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise **ALSAVERT pour un montant de 38 153.92 € HT, soit 45 784.70 € TTC.**